

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2009 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M Mohamed Ali ELOUANI CHERIF (ECC) et M Mustapha MEDHIOUB(FINOR).

Bilan

Arrêté au 31 décembre 2009

(Unité : en milliers de Dinars)

	Note	31/12/2009	31/12/2008
ACTIF			
AC 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	56 999	59 062
AC 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	336 320	278 829 *
AC 3- Créances sur la clientèle	3	1 884 088	1 640 591 *
AC4-Portefeuille - titres commercial :	4	3 000	0
AC 5- Portefeuille d'investissement	5	65 153	71 108
AC 6- Valeurs immobilisées	6	35 871	30 126
AC 7- Autres actifs	7	33 028	34 363 *
TOTAL ACTIF		2 414 460	2 114 079
PASSIF			
PA 2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	3 587	76 294
PA 3- Dépôts et avoirs de la clientèle	9	2 006 152	1 774 892
PA 4- Emprunts et ressources spéciales	10	247 546	109 134
PA 5- Autres passifs	11	77 613	81 770
TOTAL PASSIF		2 334 899	2 042 090
CAPITAUX PROPRES			
CP 1- Capital		196 000	196 000
CP 2- Réserves	12	13 901	13 438
CP 5- Résultats reportés		(137 738)	(138 366)
CP 6- Résultat de l'exercice		7 397	917
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13	79 561	71 989
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		2 414 460	2 114 079

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

Etat des engagements hors bilan
Arrêté au 31 décembre 2009 (Unité : en milliers de Dinars)

PASSIFS EVENTUELS	Note	31/12/2009	31/12/2008
HB 1- Cautions, avals et autres garanties données	14	492 656	490 194
HB 2- Crédits documentaires	15	61 733	75 497
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		554 389	565 691
ENGAGEMENTS DONNES			
HB 4-Engagements de financement donné	16	63 084	122 255
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		63 084	122 255
ENGAGEMENTS RECUS			
HB 7- Garanties reçues	17	817 023	814 461 *
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		817 023	814 461

(*) *Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)*

Etat de résultat
Période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009
(Unité : en milliers de Dinars)

	Note	31/12/2009	31/12/2008
<u>Produits d'exploitation bancaire</u>			
PR 1- Intérêts et revenus assimilés	19	116 404	104 639 *
PR 2- Commissions perçues	20	31 698	30 207 *
PR 3- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	21	6 024	7 158
PR 4- Revenus du portefeuille d'investissement	22	3 024	3 213
Total produit d'exploitation bancaire		157 150	145 217
<u>Charges d'exploitation bancaire</u>			
CH 1- Intérêts encourus et charges assimilées	23	49 200	52 540
CH 2- Commissions encourues	24	2 717	2 170
Total charges d'exploitation bancaire		51 917	54 710
PRODUIT NET BANCAIRE		105 233	90 507
PR 5/CH 4- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	25	(27 403)	(17 656)
PR 6/CH 5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	26	26	(729)
PR 7- Autres produits d'exploitation		174	25
CH 6- Frais de personnel	27	(50 987)	(50 187)
CH 7- Charges générales d'exploitation	28	(16 192)	(15 801)
CH 8- Dotations aux amortissements sur immobilisations		(4 141)	(4 497)

RESULTAT D'EXPLOITATION		6 710	1 662
PR 8/CH 9- Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires	29	862	(595)
CH 11- Impôt sur les sociétés	30	(175)	(150)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		7 397	917
Résultat par Action (en DT)	32	0,377	0,086

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

Etat de Flux de Trésorerie
Période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009
(Exprimé en milliers de dinars)

	Note	31/12/2009	31/12/2008(*)
<u>Flux d'exploitation</u>			
Produits d'exploitation encaissés		144 519	152 956
Charges d'exploitation décaissées		(47 171)	(55 223)
Dépôts / Retrait de dépôts des Etablissements Bancaires		(2 575)	(9 804)
Dépôts / Retrait de dépôts des autres établissements Financiers		7	(157)
Prêts, Avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(271 229)	(360 964)
Dépôts/ Retrait de dépôts de la clientèle		228 916	156 727
Titres de placement / Titres de transaction		(3 000)	0
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(68 339)	(59 668)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		10 583	10 306
Impôt sur les bénéfices		(1 174)	(384)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(9 462)	(166 211)
<u>Flux d'investissement</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		2 614	2 639
Acquisition/Cession sur portefeuille d'investissement		6 391	(11 586)
Acquisition/Cession sur Immobilisations		(9 877)	(5 809)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		(872)	(14 756)
<u>Flux de financement</u>			
Emission/Remboursement d'Emprunts		139 344	80 000
Augmentation/Diminution des ressources spéciales		(3 272)	(3 312)
Emission d'actions		0	90 000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		136 071	166 688
Variation de liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		125 737	(14 278)
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice		252 632	266 910
Liquidités et équivalents de liquidités fin d'exercice	33	378 369	252 632

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
AU 31 DECEMBRE 2009

1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999.

2- Méthodes comptables appliquées

Les états financiers de l'Union Internationale de Banques sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des intérêts et agios

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les "actifs courants" (classe A) ou parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31/12/2009 et au sens de la Circulaire 91 - 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée au 31 décembre 2009.

Pour ces actifs, la Banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits à moyen terme, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts.

2.2- Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999 et la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- A – Actifs courants
- B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2 – Actifs incertains
- B3 – Actifs préoccupants
- B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- B2 : actifs incertains 20 %
- B3 : actifs préoccupants 50 %
- B4 : Actifs compromis 100 %

En application de ces dispositions, la Banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

La Société Générale s'est engagée, en outre, à couvrir et à garantir le paiement en faveur de l'UIB des montants correspondants au besoin complémentaire de provisionnement sur des créances ou des parties de créances dépourvues de garanties et/ou non munies de provisions nécessaires au 31/12/2009. Le montant de cet engagement de paiement est de 42.214 KDT.

2.3- Traitement des impayés

■ Intérêts impayés sur crédit à M.T

Les intérêts impayés sur les CMT ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés et présentés en net à l'actif du bilan.

2.4- Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 190.200 KDT au 31/12/2009 contre 269.702 KDT au 31/12/2008 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
PROVISIONS POUR RISQUES DE CONTRE PARTIE	167 129	238 544
PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES	2 404	4 139
PROVISIONS POUR DEPRECIATION FONDS GERE SICAR	2 415	2 626
PROVISIONS POUR RISQUES SUR AUTRES POSTES D'ACTIF	12 580	12 235
PROVISIONS POUR PASSIF ET CHARGES	5 672	12 158
TOTAL	190 200	269 702

2.5- Immobilisations et Amortissements :

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant par droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

Immobilisations d'exploitation	2%
Immobilisations hors exploitation	2%
Matériel roulant	20%
Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel informatique	15%
Logiciel	20%
AAI	10%
Matériel et équipement Amicale	10%

2.6- Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan. Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

2.7- Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

2.8- Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité

Au 31/12/2009, il a été décidé de procéder aux retraitements suivants sur les données comparatives au 31/12/2008 :

Rubrique Retraitée	Montant (KDT)	Commentaires
PR 1 - Intérêts et revenus assimilés	+1 389 + 90	- Reclassement des Commissions de Découverts de PR2 - Reclassement des intérêts sur Comptes Personnel de PR2
PR2- Commissions perçues	-1 389 - 90	- Reclassement des Commissions de Découverts en PR1 - Reclassement des intérêts sur Comptes Personnel au PR2
CH1 – Charges d'Intérêts sur Etab. Bancaires & Financiers	-264	Reclassement des Frais de Tenue de Compte/Correspondants en CH2
CH2 - Commissions encourues	+ 264	Reclassement des Frais de Tenue de Compte/Correspondants de CH1
AC3 - Créances sur la Clientèle	- 37 000	Reclassement des Autres Valeurs Non imputables en AC2
AC2 – Créances sur les Etablissements Bancaires	+ 37 000	Reclassement des Autres Valeurs Non imputables de la rubrique AC3
AC5 – Autres Actifs	- 641	Reclassement du Portefeuille Encaissement en PA5
PA7 – Autres Passifs	+ 641	Reclassement du Portefeuille. Encaissement de la rubrique AC5
HB 7- Garanties reçues	3 754	Présentation des garanties reçues des établissements de crédit sur Credoc Export parmi les garanties reçues
	-20 300	Ajustement de la valeur des actions en nantissement

Notes explicatives*(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)***3.1 Notes sur les postes de l'actif.****Note 1 : Caisse, BCT, CCP et TGT**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2009 un solde débiteur de 56.999 KDT contre 59.062 KDT au 31 décembre 2008. Le solde de cette rubrique se détaille ainsi :

DESIGNATION	31/12/2009	31/12/2008
CAISSE ESPECES EN DINARS	10 023	7 900
ESPECES EN ROUTE	1 604	2 198
REMISE DES FONDS A IBS	1 314	1 622
ALIMENTATION GAB	4 349	3 613
CAISSE ESPECES EN DEVISES	1 152	827
BCT COMPTE ORDINAIRE	39 001	42 639
I B S TRANSPORT DE FONDS	0	0
CCP COMPTES ORDINAIRES	168	867
S.TOTAL	57 611	59 666
PROVISIONS /SUSPENS CAISSE, CCP, BCT	(612)	(604)
TOTAL	56 999	59 062

La provision constituée sur les postes de cette rubrique pour 612 KDT au 31 décembre 2009 contre 604 KDT au 31 décembre 2009, se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
PROVISIONS / SUSPENS CAISSE ESPECES	(31)	(54)
PROVISIONS / SUSPENS COMPTE BCT	(144)	(119)
PROVISIONS / SUSPENS COMPTE CCP	(437)	(431)
TOTAL	(612)	(604)

Note 2 : Créances sur les Etablissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève à 336.320 KDT au 31 décembre 2009 contre 278.829 KDT au 31 décembre 2008 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	333 851	276 946
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	2 573	2 000
S.TOTAL	336 424	278 946
PROVISIONS SUSPENS CORRESPONDANTS LOCAUX ET ETRANGERS	(104)	(117)
TOTAL	336 320	278 829

Les créances brutes sur les établissements bancaires totalisent 333.851 KDT au 31 décembre 2009 contre 276.946 KDT au 31 décembre 2008 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
PLACEMENT DINARS CHEZ BCT	24 000	0
PLACEMENT DEVICES CHEZ BCT	183 887	124 906
PLACEMENTS CHEZ LES CORRESPONDANTS	100 845	71 903
COMPTES ORDINAIRES AUPRES CORRESPONDANTS ETRANGERS	14 320	24 085
COMPTES ORDINAIRES AUPRES CORRESPONDANTS LOCAUX	0	0
PLACEMENT DEVISE MARCHE A TERME	0	9 140
AUTRES CREANCES / CONFRERES	6 000	6 000
AUTRES CREANCES/ SG	3 807	1 804
AUTRES CONCOURS	992	39 108
S.TOTAL	333 851	276 946

Note 3 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2009 un solde de 1.884.088 KDT contre 1.640.591 KDT au 31 décembre 2008, soit une augmentation de 243.497 KDT et se détaillent ainsi:

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	314 938	375 722
AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE	1 858 484	1 637 133
CREDITS SUR RESSOURCES SPECIALES	15 894	17 845
S.TOTAL	2 189 316	2 030 700
PROVISIONS POUR RISQUE DE CONTREPARTIE	(165 133)	(232 581)
AGIOS ET INTERETS RESERVES	(140 095)	(157 528)
TOTAL	1 884 088	1 640 591

Les agios réservés et provisions sur la clientèle, hors engagements par signature, se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
PROVISIONS SUR CREANCES DOUTEUSES	(165 133)	(232 581)
TOTAL PROVISIONS RISQUE DE CONTREPARTIE	(165 133)	(232 581)
AGIOS SUR COMPTES NON MOUVEMENTES	(92 327)	(105 424)
INT RESERVES / CONSOLIDATION	(9 413)	(8 865)
INT RESERVES / CREDIT COURT TERME	(3 141)	(2 848)
INT/RESERVES / CREDIT MOYEN TERME	(30 445)	(33 827)
INT RESERVES / CREDIT/ RESSOURCES SPECIALES	(2 482)	(2 762)
COMMISSIONS RESERVEES/ CAUTIONS	(490)	(450)
AUTRES COMMISSIONS	(1 797)	(684)
PRODUITS DIVERS RESERVES	0	(2 668)
TOTAL AGIOS & INTERETS RESERVES	(140 095)	(157 528)
TOTAL	(305 228)	(390 109)

La ventilation des engagements de la Banque par classe de risques (en montants bruts) se présente ainsi :

Nature de l'engagement	Actifs Classés 0 & 1		Actifs Classés 2, 3 & 4		Totaux	
	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2008
Engagements bilan(*)	1 544 378	1 242 838	637 384	777 217	2 181 762	2 020 055
Engagements hors bilan	256 502	204 100	15 427	28 224	271 929	232 324
Total	1 800 880	1 446 938	652 811	805 441	2 453 691	2 252 379
Autres Engagements					7 554	10 645
Total	1 800 880	1 446 938	652 811	805 441	2 461 245	2 263 024

*Hors créances prises en charge par l'Etat pour un montant de 13 093 KDT

L'évolution des provisions sur créances douteuses se détaille ainsi :

Solde au 31/12/2008 (232 581)

Dotations	(68 908)
Reprises	36 685
Utilisations	99 700
Ajustements	<u>(29)</u>

Solde au 31/12/2009 (165 133)

Note 4 : Portefeuille-titres Commercial

Le solde cette rubrique s'élève au 31 décembre 2009 à 3.000 KDT est composé dans sa totalité d'obligations émise par Banque de l'Habitat.

Note 5 : Portefeuille d'investissement.

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2009 à 65.153 KDT contre 71.108 KDT au 31 décembre 2008. Le détail de cette rubrique est le suivant :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
-TITRES D'INVESTISSEMENT	60 183	66 585
-TITRES DE PARTICIPATION	4 414	4 742
-PART DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES ET CO-ENTREPRISES	3 715	3 550
-PART DANS LES ENTREPRISES LIEES	1 660	2 996
S.TOTAL	69 972	77 873
- PROVISIONS POUR DEPRECIATION FONDS GERE SICAR	(2 415)	(2 626)
- PROVISIONS POUR DEPRECIATION PARTS DANS ENTREPRISES LIEES	(286)	(1 961)
- PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES	(2 118)	(2 178)
TOTAL PROVISIONS	(4 819)	(6 765)
TOTAL	65 153	71 108

Les titres de participation ont enregistré l'augmentation de la part de la banque dans le capital de l'International Sicar et la réduction du capital des filiales INI et IRC.

Les titres d'investissement se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
EMPRUNT OBLIGATAIRE	1 000	1 500
CREANCES RATTACHEES SUR EMPRUNT OBLIGATAIRE	26	45
BTA TITRES D'INVESTISSEMENT	30 000	36 000
CREANCES RATTACHEES SUR BTA	404	676
FONDS GERES SICAR	26 991	27 066
CREANCES RATTACHEES SUR FONDS GERES SICAR	1 762	1 298
TOTAL	60 183	66 585

Note 6 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent un solde de 35.871 KDT au 31 décembre 2009 contre un Solde de 30.126 KDT au 31 décembre 2008. Le solde de ce compte se détaille ainsi :

Libellé	V.Brute au 31/12/08	Acquis /Cession/ Recl.	V.Brute au 31/12/09	Amort. 2008	Dotations Nettes 2009	Amort. 2009	VNC
LOGICIELS INFORMATIQUES	4 001	845	4 846	(2 396)	(719)	(3 115)	1 731
MATERIEL .POUR TRAITEMENTS INFORMATIQUES DELTA	10 058	0	10 058	(10 058)	0	(10 058)	0
AUTRES MATERIELS POUR TRAITEMENTS INFORMATIQUES	7 307	1 950	9 257	(3 121)	(1 132)	(4 253)	5 004
IMMEUBLES D'EXPLOITATION	9 913	581	10 494	(3 295)	(102)	(3 397)	7 097
IMMEUBLES HORS .EXPLOITATION	2 756	(97)	2 659	(338)	2	(336)	2 323
AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS & INSTALLATIONS	19 250	6 062	25 312	(12 185)	(1 267)	(13 452)	11 860
TERRAINS	4 306	42	4 348	0	0	0	4 348
FONDS DE COMMERCE	256	21	277	(100)	(23)	(123)	154
MATERIEL ROULANT	1 676	10	1 686	(1 216)	(197)	(1 413)	273
MATERIEL & MOBILIER DE BUREAU	8 462	669	9 131	(5 591)	(516)	(6 107)	3 024
EQUIPEMENTS LOGEMENTS DE FONCTION	101	0	101	(51)	(8)	(59)	42
IMMOBILISATIONS EN COURS LOGICIEL	180	(166)	14	0	0	0	14
IMMOBILISATIONS EN COURS	210	(209)	1	0	0	0	1
TOTAL	68 476	9 708	78 184	(38 351)	(3 962)	(42 313)	35 871

Le poste Agencements, Aménagements & Installations a enregistré une évolution de 6.062 KDT qui découle principalement des travaux engagés dans le cadre de l'aménagement des agences nouvellement créées et des réaménagements et extension des agences existantes.

Note 7 : Autres Actifs

Le poste des Autres Actifs accuse un solde de 33.028 KDT au 31 décembre 2009 contre 34.363 KDT au 31 décembre 2008 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
VALEURS A L'ENCAISSEMENT (*)	0	0
COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION	31 495	31 630
CREANCES PRISES EN CHARGE PAR L'ETAT	13 093	13 966
AUTRES	304	281
S.TOTAL	44 892	45 877
PROVISIONS SUR COMPTES DE REGULARISATION	(9 866)	(10 029)
PROVISIONS SUR ACTIONS EN DEFENSE	(1 998)	(1 485)
S.TOTAL	(11 864)	(11 514)
TOTAL	33 028	34 363

* Les valeurs à l'encaissement ont été présentées en déduction des valeurs exigibles au niveau de la rubrique PA5 Autres Passifs. Les chiffres de 2008 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

Les comptes d'attente et de régularisation se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
CREDITS AU PERSONNEL	9 278	9 541
AVANCES DIVERSES AU PERSONNEL	3 779	4 134
ETAT IMPOTS & TAXES	2 191	1 151

ACTIONS EN DEFENSE(*)	3 035	2 145
PRODUITS A RECEVOIR	466	534
CHARGES PAYEES D'AVANCE	902	702
AUTRES COMPTES DE REGULARISATION (**)	11 845	13 423
TOTAL	31 495	31 630

* Les actions en défense sont provisionnées à hauteur de 1.998 KTND au 31 décembre 2009, le reliquat de 1.037 KDT non provisionné est jugé non risqué

** Les autres comptes de régularisation sont provisionnés à hauteur de 9.866 KTND au 31 décembre 2009: le reliquat du solde de ce poste, soit 1.979 KDT constitué principalement des comptes de liaison dont le délai de déboucement normal n'est pas écoulé.

Note 8 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2009 à 3.587 KDT contre 76.294 KDT au 31 décembre 2008 se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	3 138	74 025
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	370	362
AUTRES SOMMES DUES	79	1 907
TOTAL	3 587	76 294

La baisse de l'encours des dépôts et avoirs des établissements bancaires au 31 décembre 2009 par rapport à l'encours au 31 décembre 2008 est expliquée par un emprunt interbancaire au 31/12/2008 de 35.400 KDT ainsi que l'encours des comptes correspondants créditeurs de 38.471 KDT.

Note 9 : Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 2.006.152 KDT au 31 décembre 2009 contre 1.774.892 KDT au 31 décembre 2008. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
DEPOTS A VUE	765 223	689 735
DEPOTS D'EPARGNE	666 185	606 296
DEPOTS A TERME ET BONS DE CAISSE	509 364	401 688
CERTIFICATS DE DEPOTS	9 978	4 495
AUTRES DEPOTS ET AVOIRS	55 402	72 678
TOTAL	2 006 152	1 774 892

Note 10 : Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente un solde de 247.546 KDT au 31 décembre 2009 contre 109.134 KDT au 31 décembre 2008 il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
RESSOURCES SPECIALES	25 225	28 497
EMPRUNT OBLIGATAIRE	100 000	0
EMPRUNT EN DEVISES	39 344	0
EMPRUNTS SUBORDONNES	80 000	80 000
DETTES RATTACHEES	2 977	637
TOTAL	247 546	109 134

La rubrique Emprunts et ressources spéciales a enregistré une augmentation de 138.412 KDT suite à l'émission d'un emprunt obligataire de 100.000 KDT et au financement de 30.000 KUSD reçus de la Société Générale soit la contre valeur en dinars de 39.344 KTND.

Note 11 : Autres passifs

Les Autres Passifs présentent un solde de 77.613 KDT au 31 décembre 2009 contre 81.770 KDT au 31 décembre 2008 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
VALEURS EXIGIBLES APRES ENCAISSEMENT(*)	12 487	696
COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION	42 684	53 295
AUTRES COMPTES DE PASSIF	14 775	9 658
PROVISIONS POUR PASSIFS	7 667	18 121
TOTAL	77 613	81 770

* Les valeurs à l'encaissement ont été présentées net des valeurs exigibles après encaissement. A des fins de comparabilité les données de 2008 ont été retraitées en conséquent.

Les Provisions pour Passifs et Charges se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
PROVISIONS SUR ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE	1 996	5 963
PROVISION POUR ACTION EN JUSTICE	241	709
PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS	1 507	1 506
PROVISIONS POUR RISQUE ADMINISTRATIF	3 923	9 943
TOTAL	7 667	18 121

Le poste « COMPTES D'ATTENTE ET DE REGULARISATION » se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
PROVISION /CHEQUES CERTIFIES	4 554	5 532
SAISIES ARRETS CLIENTS	7 450	6 316
INTERETS / PLACEMENT EN DEV A SERVIR	0	2 420
COMPTE DE LIAISON PRÉLÈVEMENT	9	5 846
ASSURANCE VIE PERSONNEL UIB	52	56
COMMISSION DE GARANTIE ET PEREQ CHANGE	319	352
CHARGES PROVISIONNEES POUR CONGES A PAYER	3 695	3 394
TVA & RETENUES A LA SOURCE	3 059	3 439
PRIME D'ASSURANCE CREDITS A REVERSER	1 046	353
PRIME D'ASSURANCE MOYENS DE PAIEMENT	230	247
FOURNISSEURS BONS DE CARBURANT	168	176
PRODUITS PERCUS D'AVANCE	675	713
AUTRES CHARGES A PAYER	15 087	16 666
DIVERS COMPTES de SUSPENS	6 341	7 785
TOTAL	42 684	53 295

3.3 Notes sur les capitaux propres

Note 12 : Réserves

Les réserves s'élèvent à 13.901 KDT au 31 décembre 2009 contre 13.438 KDT au 31 décembre 2008 soit une augmentation de 463 KDT et principalement suite à l'affectation de 289 KTND du résultat de 2008 en réserve à régime spécial. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
RESERVE LEGALE	4 760	4 760
RESERVE A REGIME SPECIAL	289	0
FONDS SOCIAL	8 852	8 678
TOTAL	13 901	13 438

Note 13 : Capitaux Propres

A la date du 31 décembre 2009, le capital social s'élève à 196.000 KDT composé de 17.600.000 d'actions et 2.000.000 de certificats d'investissement d'une valeur nominale de 10 DT libérés en totalité.

Le total des capitaux propres de la Banque, s'élève à 79 561 KDT au 31 décembre 2009 contre 71.989 KDT au 31 décembre 2008, soit une variation 7 572 KDT se détaille comme suit :

Libellé	Capital	Réserve légale	Résultats reportés	Réserves Ordinaires	Réserves à régime spécial	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31-12-2008	196 000	4 760	(138 366)	8 678	0	917	71 989
Affectation du résultat			628		289	(917)	0
Réserves fonds Social				175			175
Résultat au 31-12-2009						7 397	7 397
Solde au 31-12-2009	196 000	4 760	(137 738)	8 853	289	7 397	79 561

3.4 Notes sur l'état des engagements hors bilan

Note 14 : Cautions, avals et autres garanties données

Les cautions, avals et autres garanties données présentent un solde de 492.656 KDT au 31 décembre 2009 contre 490.194 KDT au 31 décembre 2008. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
CAUTIONS EMISES EN FAVEUR DE LA CLIENTELE	192 495	142 146
CAUTIONS DONNEES SUR ORDRE CORRESPONDANTS ETRANGERS	273 039	327 807
AVALS DONNES EN DINAR	4 371	4 970
AVALS DONNES EN DEVICES	22 751	2 479
AVALS DONNES/ BILLETS DE TRESORERIE	0	0
AVALS DONNES/ EMPRUNT OBLIGATAIRE	0	1 462
GARANTIES DONNEES SUR CORRESPONDANTS LOCAUX	0	11 330
TOTAL	492 656	490 194

Note 15: Crédits documentaires

Les crédits documentaires s'élèvent à 61.733 KDT au 31 décembre 2009 contre 75.497 KTND au 31 décembre 2008. Le solde se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
OUVERTURES DE CREDOC IMPORT CONFIRMES	32 904	28 010
ACCEPTATION CREDOC IMPORT CONFIRMES	13 925	18 396
OUVERTURES DE CREDOC IMPORT NON CONFIRMES	3 093	15 604
ACCEPTATION DE CREDOC IMPORT NON CONFIRMES	1 635	7 926
ACCEPTATION DE CREDIT ACHETEUR IMPORT	37	38
S.TOTAL CREDOC IMPORT	51 594	69 974
CONFIRMATION DE CREDOC EXPORT	5 871	5 101
ACCEPTATION ET PAIEMENT DIFFERE /CREDOC EXP	4 268	422
S.TOTAL CREDOC EXPORT	10 139	5 523
TOTAL	61 733	75 497

Note 16 : Engagements donnés

Les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent à des crédits notifiés à la clientèle et dont le déblocage n'a pas eu lieu, des autorisations de découvert autorisés et qui ne sont pas utilisées à la date d'arrêté.

Les engagements donnés présentent un solde de 63.084 KDT au 31 décembre 2009 contre 122.255 KDT au 31 décembre 2008.

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE	63 084	122 255
TOTAL	63 084	122 255

Note 17 : Garanties reçues

Les garanties reçues représentent un solde de 817.023 KDT au 31 décembre 2009 contre 814.461 KDT au 31 décembre 2008 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
GARANTIES RECUES DE L'ETAT	56 455	39 443
GARANTIES RECUES DES AUTRES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	438 208	457 634
GARANTIES RECUES DE LA CLIENTELE	322 360	317 384
TOTAL	817 023	814 461

Les garanties reçues de l'Etat représentent un solde de 56.455 KDT au 31 décembre 2009 contre 39.443 KDT au 31 décembre 2008 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
SOTUGAR	16 424	10 820
FNG ET FOPRODI	5 014	4 216
AUTRES GARANTIES DE L'ETAT	35 017	24 407
TOTAL	56 455	39 443

Les garanties reçues des autres établissements de crédit totalisent 438.208 KDT au 31 décembre 2009 contre 457.634 KDT au 31 décembre 2008 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
CAUTIONS REÇUES DES CORRESPONDANTS SUR ENGAGEMENTS DONNES A LEURS CLIENTS	276 416	327 807
GARANTIES REÇUES DES CORRESPONDANTS LOCAUX	7 345	14 636
GARANTIES REÇUES DES CORRESPONDANTS ETRANGERS	59 593	63 241
CONFIRMATION BQUE CREDOC EXPORT	10 139	3 754
GARANTIES DONNEES PAR LA SG	84 715	48 196
TOTAL	438 208	457 634

* Les CREDOC EXPORT ont été présentés au niveau des engagements données à la clientèle et des garanties reçues des établissements bancaire. Les données de 2008 ont été retraitées pour les besoins de la comparabilité.

Les garanties reçues de la clientèle totalisent 322.360 KDT au 31 décembre 2009 contre 317.384 KDT au 31 décembre 2008 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
NANTISSEMENT ACTIONS & AUT VALEURS MOBILIERES (*)	3 000	3 788
GARANTIES HYPOTHECAIRES SUR CREANCES CLASSEES	319 360	313 596
TOTAL	322 360	317 384

* les données de 2008 ont été retraitées pour des besoins de comparabilité

Note 18 – Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en Hors bilan se subdivisent en deux natures :

Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usage représentant les opérations de change au comptant et sont défalquées au 31 décembre 2009 comme suit :

ACHAT AU COMPTANT	19 601
VENTE AU COMPTANT	23 407

Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usage ayant une date d'échéance supérieure à deux jours constituent les opérations de change à terme et sont défalquées au 31 décembre 2009 comme suit :

ACHAT A TERME	15 028
VENTE A TERME	71 672

3.5- Notes sur l'état de résultat

Note 19 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 116.404 KDT au 31 décembre 2009 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
- OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	3 742	4 337
- OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	105 859	94 590
- AUTRES INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	6 803	5 712
TOTAL	116 404	104 639

Note 20 : Commissions perçues

Les commissions totalisent 31.698 KDT au 31 décembre 2009 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
COMMISSIONS SUR COMPTE	4 621	5 928
COM/OPERATION DE CAISSE	773	718
COMMISSIONS SUR CREDITS	6 983	6 098
COM/MONETIQUE BANQUE A DISTANCE	7 273	6 428
AUTRES COMMISSIONS	3 546	3 091
COMMISSIONS SUR MDP	5 101	4 926
AUTRES PDTS / SCES FINANCIERS	3 401	3 018
TOTAL	31 698	30 207

Note 21 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les Gains sur Portefeuille Titres commercial et Opérations Financières totalisent 6.024 KDT au 31 décembre 2009 provenant exclusivement des gains de change.

Note 22 : Revenus du portefeuille investissement.

Les gains sur Portefeuille investissement totalisent 3.024 KDT au 31 décembre 2009 se détaillant ainsi :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
- INTERETS SUR BONS DE TRESOR ASSIMILABLES	2 011	2 316
- DIVIDENDES ET REVENUS ASSIMILES SUR TITRES DE PARTICIPATION	245	249
- INTERETS SUR TITRES D'INVESTISSEMENT SICAR	689	523
- INTERETS SUR OBLIGATIONS	79	125
TOTAL	3 024	3 213

Note 23 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 49.200 KDT au 31 décembre 2009 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
- OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	(1 626)	(4 138)
- OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE (CHARGES)	(40 749)	(47 493)
- EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	(6 760)	(904)
- AUTRES INTERETS ET CHARGES	(65)	(5)
TOTAL	(49 200)	(52 540)

Note 24 : Commissions encourues

Les commissions encourues s'élèvent à 2.717 KDT au 31 décembre 2009 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
- COMMISSIONS BCT/APPROVISIONNEMENT & RETRAIT BILLETS DE BANQUES DEISES	61	57
- FRAIS SUR COMPTES CORRESPONDANTS	268	264
- REDEVANCES PRESTATIONS SIBTEL VIREMENTS ET PRELEVEMENTS	160	152
- REDEVANCES BOX DE CHANGE	96	0
- HONORAIRES STES DE RECOUVREMENT	0	10
- FRAIS DE RECOUVREMENT VISA	356	136

- FRAIS D'INTERCHANGE SUR REMISE MASTERCARD	41	26
- FRAIS DE RECOUVREMENT MASTERCARD	247	230
- FRAIS DE RECOUVREMENT SMT	454	450
- REMUNERATION DU FONDS GERE SICAR	255	240
- FRAIS DE CONFECT CARNET DE CHQ	89	87
- REDEVANCES PRESTATIONS IBS	690	518
TOTAL	2 717	2 170

Note 25 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes de provisions ou non s'élèvent à 27.403 KDT au 31 décembre 2009 :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
COUT NET DU RISQUE CLIENTELE	(29 228)	(18 294)
COUT NET DU RISQUE DIVERS	1 825	638
TOTAL	(27 403)	(17 656)

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR RISQUE DE CONTREPARTIE	(69 652)	(27 035)
PERTES COUVERTES DE CONTREPARTIE	(99 700)	(3 687)
PERTES NON COUVERTES DE CONTREPARTIE	(980)	(1 730)
REPRISES SUR PROV DE CONTREPARTIE DEVENUE DISPONIBLE	41 402	9 212
REPRISE SUR PROVISIONS DE CONTREP UTILISEES	99 702	4 946
Coût Net du Risque de Contrepartie	(29 228)	(18 294)

Le coût net des risques divers se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
DOTATIONS AUX PROVISIONS R & C	(1 869)	(1 912)
PERTE SUR ELEMENTS HORS EXPLOITATION	(4 320)	(2 064)
REPRISES SUR PROVISIONS R&C	4 184	4 614
REPRISE SUR PROVISIONS R&C UTILISEES	3 830	0
TOTAL	1 825	638

Note 26 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur Portefeuille d'investissement:

Le coût net du risque sur le portefeuille d'investissement affiche une reprise nette de 26 KDT au 31 décembre 2009 qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
DOTATION AUX PROV / TITRES DE PARTICIPATION	(218)	(1 715)
DOTATION AUX PROV / FONDS GERE SICAR	(211)	(380)
PERTES SUR FONDS GERES SICAR	(75)	1 150
PERTES SUR TITRES PARTICIPATION	(1 518)	0
PERTE NON DEDUCTI SUR TITRES DE PARTICIPATION	(327)	0
REPRISEDE PROV SUR TITRES PARTICIPATION	1 953	122
REPRISE PROV SUR FONDS GERE SICAR	422	94
TOTAL	26	(729)

Note 27: Frais de personnel :

Les frais de personnel s'élèvent à 50.987 KDT au 31 décembre 2009 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
REMUNERATION DU PERSONNEL	(38 265)	(37 735)
CHARGES SOCIALES	(10 216)	(10 286)
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	(2 506)	(2 166)
TOTAL	(50 987)	(50 187)

Note 28 : Charges générales d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 16.192 KDT au 31 décembre 2009 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
TRAVAUX FOURNITURES ET SERVICES EXTERIEURS	6 761	7 301
FRAIS DIVERS DE GESTION	9 431	8 500
TOTAL	16 192	15 801

Les travaux et services extérieurs présentent un flux de 6.761 KDT et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
LOYERS COMMERCIAUX	1 927	1 499
GARDIENNAGE ET SURVEILLANCE	344	212
ENTRETIEN ET REPARATION DIVERS	129	75
SOUSTRAITANCE ARCHIVES	76	92
ENTRETIEN&NETTOYAGE IMMEUBLES	429	357
SOUS TRAITANCE INFORMATIQUE	76	304
MAINTENANCE MATERIEL INFORMATIQUE	489	389
MAINTENANCE LOGICIEL INFORMATIQUE	947	495
MAINTENANCE ET CONSOMMABLE PHOTOCOPIEURS	25	34
FRAIS JUDICIAIRES	222	81
REMUNERATION D'INTERMEDIAIRES	141	588
HONORAIRES SERVICE ASSISTANCE SG	206	468
LOYER PERSONNEL A REGIME SPECIAL	189	153
HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES	266	901
ASSURANCE IMMEUBLES ET VOITURES	118	69
ASSURANCE GLOBALE BANQUE	394	561
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	783	1 023
TOTAL	6 761	7 301

Note 29 : - Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain provenant des autres éléments ordinaires s'élève au 31 décembre 2009 à 862 KDT et provient essentiellement de la plus-value de cession des immeubles hors exploitation de la banque.

Note 30 : Impôt sur les sociétés:

L'impôt sur les sociétés pour l'exercice 2009 totalise 175 KDT et s'établit comme suit :

- Résultat comptable avant provisions et impôt	79 522
- Déductions nets des Réintégrations	<102 096>
- Amortissements différés	4 141

Perte fiscale **-18 433**

- Taux d'impôt 35,00%

- Impôt théorique 0

- Impôt sur les sociétés (minimum d'impôt) **175**

Note 31 : Amortissements différés

En raison du déficit fiscal dégagé par la banque suite à des utilisations des provisions ayant subi l'impôt, l'UIB a procédé au reclassement des dotations aux amortissements de l'exercice 2009 en amortissements différés afin de permettre leur report illimité.

Note 32 : Résultat par Action :

Le résultat par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009, est de 0,377 DT :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
RESULTAT NET (EN KDT)	7 397	917
NOMBRE MOYEN D'ACTIONS	19 600 000	19 600 000
Résultat par action (en DT)	0,377	0,047

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

3.5- Notes sur l'état de flux de trésorerie**Note 33 : Liquidités et équivalents de liquidités :**

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint, au 31 décembre 2009, un solde de 378.369 KDT contre 252.632 KDT au 31 décembre 2008 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2009	31/12/2008
CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT	56 668	59 666
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	324 918	268 889
DEPOTS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	(3 217)	(75 923)
TOTAL	378 369	252 632

3.7- Autres notes aux Etats Financiers.

Note 34 – Transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 se présentent comme suit :

Opérations avec le Groupe Société Générale

- La Société Générale, qui détient 52,34% de la banque, a accordé à l'UIB un engagement de paiement pour un montant de 50 millions de dinars donnée en 2008. En vertu de cet engagement de paiement, la Société Générale couvre et garantit le paiement en faveur de l'UIB des montants correspondants au besoin complémentaire de provisionnement sur des créances ou des parties de créances dépourvues de garanties et/ou non munies de provisions nécessaires au 31/12/2007. Au 31/12/2008, cette garantie s'élevait à 48.196 KDT. Courant 2009, cette garantie a été réduite à 42.214 KDT suite à :

1- L'appel en paiement à hauteur de 3.806 KDT suite à l'assainissement des dossiers suivants :

- Groupe Fourati : 2 415 KDT
- Sté Al Amal : 975 KDT
- Polyclinique Taoufik : 416 KDT

2- Une main levée systématique de 2.176 KDT suite à une amélioration de classe des clients ayant fait l'objet de la garantie.

Courant 2009, la banque a encouru des commissions sur garantie reçue de 187.3 KDT.

- L'UIB a reçu une garantie de la Société Générale en couverture d'un crédit accordé à la relation SONOBRA et ce pour un montant total de 43.464 KDT. Les commissions hors taxes encourus au titre de cette garantie se sont élevées en 2009 à 101 KDT.
- L'UIB a reçu de la Société Générale une garantie en couverture du dépassement des engagements sur le groupe Elloumi du ratio prudentiel de 25% des fonds Propres Nets tel que prévu par la circulaire BCT 99-04 pour un total de 42.500 KDT. Ladite garantie a généré des commissions hors taxes au 31 décembre 2009 pour la banque de 54 KTD.
- L'UIB a contracté auprès de la Société Générale le 23 novembre 2009 un emprunt d'un nominal de 30 Millions de dollars destiné au financement d'un crédit d'investissement accordé à Tunisair. Cet emprunt a été contracté selon les modalités suivantes :

- **Nominal** : 30.000.000 USD
- **Date opération** : 23/11/2009 / **Date échéance** : 23/11/2016
- **Amortissement** : constant / **Périodicité de Remboursement** : Semestrielle
- **Taux** : Libor 6 Mois+ 0,66%

Les intérêts courus en 2009 au titre dudit emprunt s'élèvent à 37,5 KUSD soit 49,2 KDT.

- L'UIB a eu recours, au cours de l'exercice 2009, à la Société Générale pour des travaux d'assistance technique dans les domaines informatiques et organisationnels pour un montant de 144 K € (272 KDT). Ces services ont été apportés par la Société Générale conformément au contrat de services signé en 2009 qui prévoit une rémunération de 770 € par jour-homme de prestation sans que la rémunération annuelle globale ne dépasse 350 K €.

- L'UIB a eu recours, conformément à la convention UIB/Société Générale signée en 2004, aux services de la Société Générale pour l'accès au réseau SWIFT NET et aux services associés. Le montant total hors taxes des frais relatifs à ces prestations s'établit à 66.5 KEUR soit 124.6 KDT pour l'année 2009.
- L'UIB a conclu courant 2008 un contrat avec le Groupe Société Générale pour l'assister dans la création et la maintenance du Site transactionnel de banque à distance sur Internet du Client au travers du système CADINET (des licences Diagram e-banking), le montant hors taxes des charges au titre de 2008 s'élève à 40 KEUR soit 76,6 KDT.
- Les contrats d'emprunts subordonnés conclus par la Banque avec la Société Générale en 2008 pour un total de 80.000 KDT ont généré une charge d'intérêt de 3.728 KDT au titre de l'exercice 2009.
- L'UIB a réalisé avec la Société Générale des opérations de financement et de placement et a reçu des garanties en faveur de la clientèle durant l'exercice 2009. L'encours de ces opérations au 31/12/2009 se détaille comme suit :

Désignation	Devises	Montant	Cv Dinars
PLACEMENT DEVISES	EUR	42 283	79 851
	USD	3 807	4 993
TOTAL			84 844
EMPRUNTS SUBORDONNES	TND	80 000	80 000
TOTAL			80 000
GARANTIES REÇUES / CONCOURS A LA CLIENTELE	TND	61 364	61 364
	EUR	1 179	2 226
TOTAL			63 590
ACHAT AU COMPTANT	EUR	18	33
	MAD	1.255	210
	USD	652	856
TOTAL			1099
CREDOC IMPORT	JPY	43 629	618
	MAD	2 450	409
	USD	3 867	5 071
	EUR	7 478	14 122
TOTAL			20 220
CREDOC EXPORT	TND	743	743
	USD	845	1 108
	EUR	476	899
TOTAL			2 750
GARANTIES EMISES	MAD	1 200	200
	USD	160	210
	EUR	3 104	5 862
TOTAL			6 272
GARANTIES REÇUES	TND	54 770	54 770
	GBP	2 088	4 443
	USD	2 566	4 676
	EUR	88 453	167 043
TOTAL			230 932

- L'Internationale SICAR, détenue à hauteur de 34% par l'UIB, assure pour le compte de celle-ci la gestion des fonds déposés auprès d'elle. L'encours du fonds géré par l'International SICAR s'élève au 31 décembre 2009 à 26.991 KDT. Par ailleurs, l'International SICAR a facturé à l'UIB 225 KDT au titre de commissions de gestion.
- L'UIB a conclu avec l'International Sicar une convention de suivi de son portefeuille de participations. Ce contrat a été établi pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction pour un montant annuel hors taxes de 10 KDT.

- En 2009 L'UIB a conclu avec l'IRC dans laquelle elle détient 99,9% du capital, un contrat pour la cession de créances pour un total d'engagements cédés de 103.379 KDT et à un prix de cession de 2,4 KDT.
- l'UIB met à la disposition de l'Internationale de Recouvrement des Créances des locaux à titre gratuit depuis le 1^{er} avril 2004.
- L'UIB a conclu en mai 1996 un contrat de location du Siège social de l'Intermédiaire International pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction. Les montants facturés par la Banque en 2009 s'élèvent à 6,2 KDT hors taxes.
- En 2009, l'INI a reçu en contrepartie de diverses prestations fournies à l'UIB, 15,4 KDT.
- L'UIB a cédé en 2009 une voiture de tourisme à l'Internationale de Recouvrement « IRC » au prix de 23,7KDT.
- Au 31/12/2009, les montants des salaires du personnel détachés jusqu'à fin 2008, à recouvrer par l'UIB auprès de ses filiales INI et IRC, s'élèvent respectivement à 46 KDT et 66 KDT.
- L'encours total au 31/12/2009 des engagements des administrateurs Mrs : Moncef M'zabi, Aziz Miled s'élève à 33.008 KDT. L'encours total de leurs dépôts s'élève au 31/12/2008 à 30 736 KDT.

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Mesdames, Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques « UIB »

I. Opinion sur les états financiers

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 11 Avril 2009, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers de l'Union Internationale de Banques « UIB » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 2.414.460 mille dinars et un bénéfice net de 7.397 mille dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Union Internationale de Banques « UIB », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2009, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la banque est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers de l'Union Internationale de Banques « UIB », sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 Décembre 2009, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

II. Vérifications spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 – 117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné le système de contrôle interne et les procédures administratives et comptables en vigueur à la date de notre intervention. Sur la base des travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons également procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé à la vérification de la conformité de la tenue des comptes relatifs aux valeurs mobilières émises par la banque aux dispositions du texte sus-indiqué. Hormis la signature du cahier des charges prévu par l'article 5 dudit décret, les dispositions relatives à la tenue des comptes de valeurs mobilières ne sont pas encore entièrement respectées par la banque.

Tunis, le 23 Avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

ECC- MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

FINOR
Mustapha MEDHIOUB

*Mesdames, Messieurs les actionnaires
de l'Union Internationale de Banques « UIB »*

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes, nouvellement conclues au cours de l'exercice 2009.

I. Conventions conclues avec la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC »

- 1- L'UIB a cédé, à la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC », des créances s'élevant à 103.378.663 dinars qui sont totalement provisionnées par la banque, pour un prix total de 2.369 dinars.
- 2- L'UIB a cédé une voiture de tourisme à la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC » au prix de 23.713 dinars, réalisant ainsi une moins-value de 1.031 dinars.

II. Convention conclue avec la société « l'Intermédiaire International – INI »

L'UIB a confié à la société « l'intermédiaire international – INI », une mission de préparation d'une note d'opération relative à l'émission par la banque d'un emprunt obligataire. Les honoraires facturés en 2009 par l'INI au titre de cette convention, s'élèvent à 14.303 dinars HTVA.

III. Convention conclue avec la société « l'International - Sicar »

L'UIB a conclu, le 9 Décembre 2009, avec la société « l'international – Sicar » une convention de suivi de son portefeuille de participations et ce, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction et moyennant une rémunération annuelle de 10.000 dinars HTVA.

Cette convention prend effet à partir de l'exercice 2010.

IV. Convention conclue avec la Société Générale

L'UIB a reçu de la Société Générale une garantie en couverture du dépassement par l'une de ses relations du ratio prudentiel de 25% des fonds propres nets tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 99-04 et ce, pour un montant total de 42.500.000 dinars.

Les commissions supportées en par la banque en 2009 au titre de cette garantie, s'élèvent à 54.000 dinars HTVA.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2009 :

I. Conventions conclues avec la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC »

- 1- L'UIB a mis, depuis le 1^{er} Avril 2004, à la disposition de la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC » un immeuble abritant actuellement son siège social et ce, à titre gracieux.

Cette convention, a été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 Juin 2005.

- 2- L'UIB a conclu avec la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC » une convention d'assistance pour le recouvrement de créances, en vertu de laquelle l'IRC perçoit, en contre partie de ses services, une commission variable de 8% hors taxes sur tout montant recouvré ainsi qu'une commission fixe de 45 dinars hors taxes à l'occasion du transfert de toute créance.

Cette convention n'a pas produit ses effets au cours de l'exercice 2009.

II- Conventions conclues avec la société « l'Intermédiaire International – INI »

- 1- L'UIB a conclu, le 15 Novembre 2006, avec la société « l'intermédiaire international – INI » une convention qui a été soumise au conseil d'administration du 18 Mai 2007 et portant sur l'exécution des ordres de bourse collectés par le réseau des agences de la banque. En vertu de cette convention, l'INI perçoit une rémunération calculée par référence aux taux prévus par

l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Mars 1996 au titre des frais de transactions boursières, ainsi qu'une rémunération calculée au taux de 0,4% HTVA sur les transactions réalisées au profit de la banque, au titre des frais de courtage.

Les prestations facturées par l'INI à la banque au titre de l'exercice 2009, s'élèvent à 1.097 dinars HTVA.

- 2- L'UIB a conclu, au cours du mois de Mai 1996, avec la société « l'intermédiaire international – INI » un contrat portant sur la location du siège social de celle-ci, pour une durée de 3 ans renouvelable.

Les revenus constatés par la banque en 2009 se sont élevés à 6.200 dinars HTVA.

III- Convention conclue avec la société « l'International – Sicar »

L'UIB a conclu, le 13 Mars 2000, une convention avec la société « l'International Sicar » en vertu de laquelle celle-ci est chargée, dans le cadre de l'exercice de ses activités, d'assurer la gestion d'un fonds déposé par la banque.

Cette convention a fait l'objet de plusieurs avenants ayant été soumis à la décision du conseil d'administration de la banque.

Au 31 Décembre 2009, les fonds débloqués par la banque et gérés par l'International Sicar, s'élèvent à 26.991.000 dinars.

Les principales conditions de gestion dudit fonds se présentent comme suit :

- Une commission de gestion égale à 1% l'an des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission de gestion égale à 0,65% l'an des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde moyen disponible des fonds non encore utilisés ;
- Une commission égale à 20% des dividendes reçus sur les participations ;
- Une commission égale à 10% des plus-values de rétrocession des titres.

Les charges facturées à la banque en 2009 au titre de la gestion des fonds confiés à « l'International Sicar », s'élèvent à 225.000 dinars HTVA.

IV- Conventions conclues avec la Société Générale

- 1- La Société Générale a accordé, le 8 Juillet 2008, à l'UIB une garantie représentant un engagement de paiement de 50 millions de dinars, correspondant au besoin complémentaire de provisionnement sur des créances ou des parties de créances dépourvues de garanties et/ou insuffisamment provisionnées au 31 Décembre 2007. Dans ce cadre et suite à l'assainissement de certaines créances, l'UIB a procédé à la mise en jeu partielle de ladite garantie au cours des exercices 2008 et 2009, respectivement pour 1.804.000 dinars et 3.806.515 dinars. En outre, l'UIB a accordé en 2009, une main levée partielle sur ladite garantie à hauteur de 2.175.221 dinars et ce, suite à l'amélioration de classe de certaines créances.

Ainsi, le solde de la garantie consentie par la Société Générale s'élève au 31 Décembre 2009, à 42.214.264 dinars.

Les commissions supportées par la banque en 2009 au titre de cette garantie, s'élèvent à 187.278 dinars HTVA.

- 2- L'UIB a reçu une garantie de la Société Générale en couverture d'un crédit accordé à l'une de ses relations et ce, pour un montant total de 43.464.000 dinars.

Les commissions supportées par la banque en 2009 au titre de cette garantie, s'élèvent à 101.038 dinars HTVA.

- 3- L'UIB a conclu avec la Société Générale un contrat de prestations de services prévoyant une rémunération déterminée sur la base de 770 Euro par jour/homme d'intervention et plafonnée à 350.000 Euro par an. Dans ce cadre, l'UIB a fait recours, en 2009, à la Société Générale pour la réalisation de travaux d'assistance technique dans les domaines informatiques et organisationnels.

Les honoraires supportés par la banque en 2009 au titre de cette convention, se sont élevés à 271.925 dinars HTVA.

- 4- L'UIB a eu recours, conformément à la convention conclue le 5 Mai 2004 avec la Société Générale, aux services financiers associés à l'accès au réseau SWIFT NET.

La charge supportée par la banque en 2009 au titre de cette convention, s'élève à 124.600 dinars HTVA.

- 5- L'UIB a conclu, au cours de l'exercice 2008, un contrat d'assistance et de maintenance du site transactionnel de banque à distance sur internet à travers le système CADINET, mis à sa disposition par la Société Générale. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 15 Mars 2009.

Le montant de la redevance supportée par la banque en 2009 au titre de cette convention, s'est élevé à 76.600 dinars HTVA.

- 6- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée indéterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le Prêt est remboursable en une ou plusieurs fois et au plus tôt à compter du 12 Novembre 2013, à l'initiative de l'UIB et après accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie. Ce prêt est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie, fixé à la date du contrat à 5,25%. Il a été autorisé par le conseil d'administration du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'assemblée générale extraordinaire du 9 Août 2008.

Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2009 au titre de ce prêt, s'élèvent à 1.864.145 dinars.

- 7- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée déterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le prêt est remboursable sur une durée de 10 ans ; il est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie, fixé à la date du

contrat à 5,25%. Il a été autorisé par le conseil d'administration du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'assemblée générale extraordinaire du 9 Août 2008.

Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2009 au titre de ce prêt, s'élèvent à 1.864.145 dinars.

C- Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants

- 1- Les obligations et engagements envers les dirigeants, tels que visés à l'article 200 (nouveau) - II § 5 du Code des Sociétés Commerciales, se détaillent comme suit :

La rémunération du Directeur Général est fixée par décision du conseil d'administration du 9 Juin 2008. Cette rémunération se compose du salaire, de la prise en charge des cotisations de sécurité sociale, des intéressements sous forme de bonus et d'autres avantages.

- 2- Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2009, se présentent comme suit (en Dinar Tunisien) :

	Directeur Général		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2009	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2009
Avantages à court terme	556 853	-	-	-
TOTAL	556 853	-	-	-

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 23 Avril 2010

Les Commissaires Aux Comptes

ECC- MAZARS

FINOR

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Mustapha MEDHIOUB